

# **Aéroport International de Genève**

## **Renouvellement de la concession d'exploitation Approbation du règlement d'exploitation**

Décisions du 31 mai 2001

---

En date du 5 mai 2000, l'Aéroport International de Genève (AIG) a requis le renouvellement de sa concession fédérale d'exploitation du 20 novembre 1951 qui est arrivée à échéance le 31 mai 2001.

La demande a fait l'objet d'une consultation, publiée dans la Feuille fédérale du 6 juin 2000 (FF 2000 2896).

Le 31 mai 2001, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (Etec) a octroyé une concession d'exploitation à l'AIG. Cette concession est valable pour une durée de cinquante ans.

A la même date, l'Office fédéral de l'aviation civile a approuvé le règlement d'exploitation de l'AIG du 6 avril 2001.

Les deux décisions munies des voies de droit ont été notifiées par courrier à toutes les personnes qui ont fait opposition auprès de l'Office fédéral de l'aviation civile, dans le délai de mise à l'enquête et ont ainsi réservé leur droit de recourir contre les présentes décisions.

Le dossier comprenant le texte intégral des deux décisions et les actes déterminants peuvent être consultés pendant les 30 jours suivant la présente publication aux adresses suivantes:

- Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, Police des constructions, rue David Dufour 5, 1211 Genève 8;
- Direction de l'Aéroport International de Genève, 1215 Genève 15 (après avoir pris rendez-vous par téléphone au 022 717 71 11, consultation du lundi au vendredi).

12 juin 2001

Département fédéral de l'environnement,  
des transports, de l'énergie et de la communication:  
Office fédéral de l'aviation civile